

Conseil d'administration du 3 mars 2026
Membres en exercice : 54
Nombre de membres présents : 35
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de voix : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2026-07

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES ACTIONS ENGAGEES SUR LES SITES NATURA 2000

Le Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 17 février 2026, s'est tenu le 3 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331-8 et R331-23 et suivants ;

Vu le décret n° 2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2025-02-00091 du 24 février 2025 portant composition du Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;

Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du Conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Considérant le Bilan 2020-2025 de l'animation des sites Natura 2000 dans le Parc national de forêts ;

Sur proposition du directeur du Parc national de forêts,

DECIDE

Article 1 :


Le bilan 2020-2025 de l'animation des sites Natura 2000 dans le Parc national de forêts annexé à la présente délibération est adopté.

Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Châtillon-sur-Seine, le 3 mars 2026,

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du Conseil d'administration



Nicolas SCHMIT

« Bilan 2020-2025 de l'animation des sites Natura 2000 dans le Parc national de forêts »

*Au titre de compte-rendu au Conseil d'administration du Parc national de forêts
3 mars 2026*

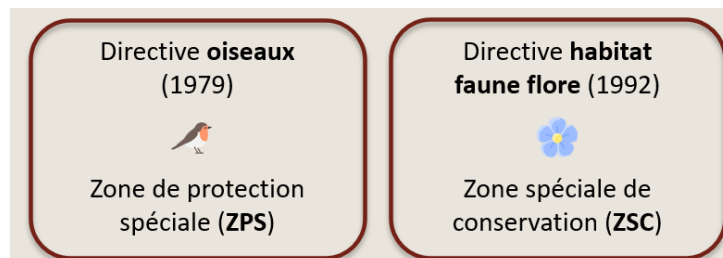
Le présent rapport a le double objectif de i) présenter les sites Natura 2000 qui sont répartis sur le territoire du Parc national de forêts et leur gouvernance propre et ii) de dresser le bilan de l'animation des sites Natura 2000 selon qu'ils sont en Cœur de Parc national ou en Aire d'adhésion.

I. Natura 2000 dans le Parc national de forêts

A. Le Réseau Natura 2000 : principes et généralités

Le dispositif Natura 2000 constitue un réseau européen de sites identifiés et désignés par la présence d'espèces et d'habitats caractéristiques du territoire européen, dits *d'intérêt communautaire*. Sur ces sites, la finalité est de préserver les espèces et les habitats dans un bon état de conservation tout en permettant le maintien des activités socio-économiques.

Cet outil est basé sur deux textes fondateurs définissant les listes d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire et permettant de désigner des sites :



C'est le plus important réseau coordonné à l'échelle internationale avec **23 567 ZSC** et **5 397 ZPS**.

Les ZPS s'attachent à la préservation de l'avifaune alors que les ZSC ont une approche écosystémique en s'intéressant principalement aux habitats mais aussi aux espèces (hors avifaune).

En France, la déclinaison de cet outil est volontaire et contractuelle et s'articule autour de 3 volets d'actions :

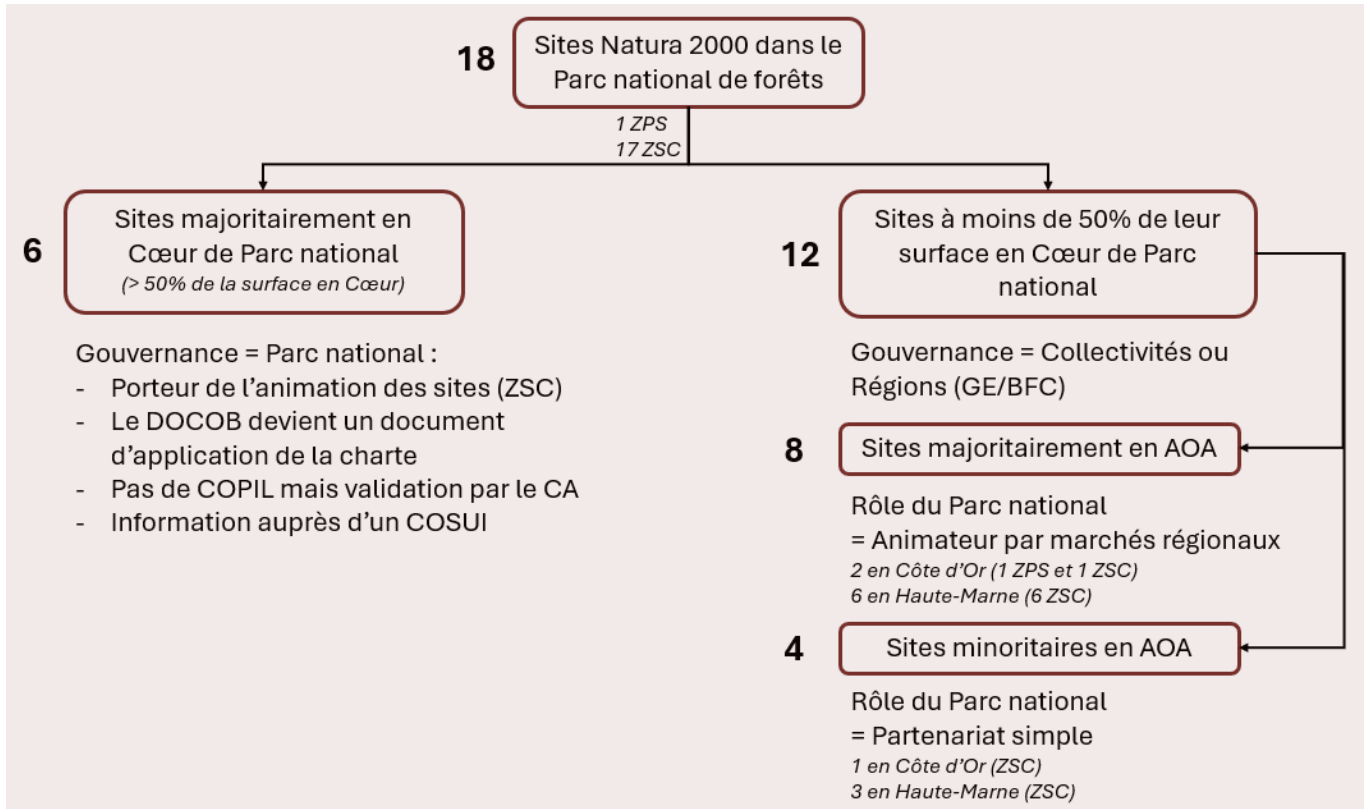
- La concertation par le biais des comités de pilotage,
- La gestion conservatoire, par voie contractuelle et volontaire,
- La prévention, seul volet réglementaire, par les études d'incidence auxquels peuvent être soumis certains projets.

L'ensemble des informations relatives aux sites et les actions à y mettre en œuvre sont synthétisées dans les documents d'objectifs (DOCOB) qui sont en libre accès (se rendre sur le site des DREAL).

B. Les sites Natura 2000 dans le Parc national de forêts

Dans le périmètre du Parc national de forêts, **18 sites Natura 2000 sont désignés**, ayant tout ou partie de leur surface dans l'aire optimale d'adhésion. 14 sites concernent la Haute-Marne et 4 sites concernent la Côte d'Or.

La gouvernance et l'animation des sites dépend de leur situation en Cœur de Parc national ou en Aire optimale d'adhésion, comme le montre le schéma ci-dessous :



Voir la carte des sites Natura 2000 : Annexe 1

Voir le tableau synthétique des communes concernées par chaque site : Annexe 2

C. Animation des sites Natura 2000 du Parc national de forêts

1. Enjeux pour le Parc national

Un patrimoine naturel à préserver :

Les sites Natura 2000 du Parc national de forêts couvrent une grande variété de milieux : pelouses sèches, marais tufeux, forêts, vallées alluviales ou encore espaces agricoles. Ces habitats sont des éléments majeurs du patrimoine naturel du Parc national et figurent parmi les « cibles patrimoniales » identifiées dans sa charte. Les espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la création de ces sites, comme la Cigogne noire, le Damier du frêne, le Sabot de Vénus, les chauves-souris ou les écrevisses à pieds blancs, sont également des espèces emblématiques du territoire et à enjeu majeur de conservation pour le Parc national.

Convergences stratégiques entre le Parc national et Natura 2000 :

L'animation des sites Natura 2000 constitue ainsi un levier essentiel pour atteindre les objectifs de conservation des habitats et espèces prioritaires définis par le Parc national. Les approches du Parc national et du réseau Natura 2000 convergent naturellement : les deux dispositifs cherchent à concilier préservation de la biodiversité et développement local, en s'appuyant sur le volontariat, la contractualisation et l'incitation. Via les contrats Natura 2000, les partenariats techniques et les dispositifs de soutien aux pratiques favorables, le Parc national accompagne communes, propriétaires et usagers dans la mise en œuvre d'actions concrètes et cohérentes au service d'un territoire vivant et exemplaire.

La charte du Parc national de forêts mentionne ainsi à 31 reprises les sites Natura 2000 comme des outils mise en œuvre des stratégies et plans d'action pour la protection de la biodiversité au sein du Parc national.

2. Gouvernance (sites >50% en Cœur et sites <50% en Cœur)

Sites majoritairement en Cœur de Parc national :

L'article 414-10 du code de l'environnement stipule que « ***lorsque plus de la moitié de la surface d'un site Natura 2000 est située dans le périmètre d'un Cœur de parc national,***

- *c'est le Parc national qui devient responsable de la mise en œuvre du Document d'objectifs (DOCOB) et qui devient structure porteuse de l'animation de ce site.*
- *il n'existe pas de comité de pilotage Natura 2000. Les missions se rapportant à la gestion du site Natura 2000 et habituellement dévolues au COPIL sont assurées par l'établissement public chargé de la gestion du parc. [...] »*

Dans ce contexte, 6 sites Natura 2000 sont concernés et identifiés avec des **enjeux incontournables** pour le Parc national de forêts :

En Haute-Marne :

- FR 2100275 : Marais tourbeux du plateau de Langres (Secteur Sud-Ouest) (399 ha)
- FR 2100276 : Marais tufeux du plateau de Langres (Secteur Sud-Est) (137 ha)
- FR 2100277 : Marais tufeux du plateau de Langres (Secteur Nord) (237 ha)
- FR 2100261 : Pelouses submontagnardes du plateau de Langres (30 ha)
- FR 2100250 : Pelouses des sources de la Suize à Courcelles-en-Montagne (111 ha)

En Côte-d'Or :

- FR 2600959 : Milieux forestiers du Châtillonnais avec marais tufeux et sites à Sabot de Vénus (3 332 ha)

Pour ces 6 sites situés à plus de 50 % de leur surface en Cœur de Parc national, l'établissement public est responsable de la mise en œuvre des DOCOB et doit veiller (entre autres) à :

- L'ajout de nouvelles mesures aux DOCOB vieillissants (contrats Natura 2000 types) ;
- Au montage de contrats Natura 2000 ;
- A l'éventuelle signature de contrats Natura 2000, dans le cas où le Parc national de forêts est cosignataire avec la Région ;
- La validation du document de gestion du site qui remplace le DOCOB à la faveur d'un document d'application de la Charte ;
- La mise en œuvre des études et suivis scientifiques ;
- La modification de périmètres de sites Natura 2000 si besoin.

Pour permettre la mise en œuvre des actions sur ces sites, le Conseil d'administration du Parc national de forêts sera informé annuellement des actions prévues et sera amené à voter pour valider leur mise en œuvre. Le Conseil d'administration ne se réunissant que 3 fois par an, et afin de ne pas bloquer la bonne gestion du site, le Directeur ou le Président du Parc national a délégué de signature pour pouvoir engager toute action sur ces sites, en phase avec le document de gestion.

(Délibération du Conseil d'administration adoptée le 06 novembre 2025)

Sites sous maîtrise d'ouvrage des Régions :

Depuis le 1er janvier 2023, un transfert partiel de compétences de l'État aux Régions a été opéré : les Régions ont désormais la charge de la création des nouveaux COPIL, de la présidence des COPIL, de la mise en œuvre et de la modification des documents d'objectifs (DOCOB), ainsi que de l'instruction des dossiers et l'animation du réseau Natura 2000.

Au moment de ce changement, les services ont constaté des lacunes voire des absences d'animations sur certains sites Natura 2000 présents dans le périmètre du Parc national. Cette animation jugée insuffisante a entraîné une plus faible adhésion des propriétaires et gestionnaires aux enjeux Natura 2000, une dégradation de certains habitats d'intérêt communautaire comme les pelouses ou les marais tufeux, ainsi qu'un manque de communication.

Dans la mesure où les collectivités locales n'ont pas souhaité porter l'animation Natura 2000 dans le contexte de présence d'un parc national, les Régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté ont lancé plusieurs marchés publics pour assurer l'animation des sites Natura 2000.

Le Parc national de forêts a été désigné attributaire de plusieurs marchés qui concernent 8 sites majoritairement situés en Aire d'adhésion et qui constituent un **enjeu fort** pour le Parc national de forêts.

Pour ces 8 sites, l'établissement public est animateur de la mise en œuvre des DOCOB, pour une durée de 3 ans, sous maîtrise d'ouvrage des Régions :

Pour la Haute-Marne :

- FR2100278 : Tufière de Rolampont (80 ha)
- FR2100292 : Vallée de l'Aube, d'Auberive à Dancevoir (1 153 ha)
- FR2100293 : Vallée de l'Aujon, de Chameroy à Arc-en-Barrois (467 ha)
- FR2100324 : Les gorges de la Vingeanne (71 ha)
- FR2100329 : Vallon de Senance à Courcelles-en-montagne et Noidant-le-Rocheux (49 ha)
- FR2102002 : Site à chiroptères de la vallée de l'Aujon (3 734 ha)

Pour la Côte d'Or :

- FR2600963 : Marais tufeux du Châtillonnais (128 ha)
- FR2612003 : Massifs forestiers et vallées du Châtillonnais (58 949 ha)

Le Parc national bénéficie du soutien et du conseil technique des animateurs précédents (ONF, CEN CA, Chambre d'agriculture de la Haute-Marne, CEN B) et d'acteurs du territoire (LPO, SHNA, CNPF, Université de Bourgogne, etc.) qui ont été consultés et intégrés dans les réponses aux marchés publics, de sorte qu'ils participent aux COPIL, aux études, aux réunions techniques, aux animations, aux montages de contrats, etc.

Autres sites :

Les autres sites sont considérés à **enjeux plus modestes** pour le Parc national de forêts de par leur surface moindre sur l'Aire optimale d'adhésion et parce qu'ils s'apparentent à des entités géographiques couplées à des sites N2000 hors territoire Parc national, comme c'est le cas pour le site des pelouses de la côte oxfordienne. Pour ces sites, le Parc national ne s'est pas positionné sur l'animation mais entretient une collaboration avec les animateurs.

- FR2100337 : ouvrages militaires de la région de Langres – ZSC
- FR2100249 : pelouses et fruticées de la côte oxfordienne de Bologne à Latrecey - ZSC
- FR2100260 : pelouses du sud-est haut-marnais - ZSC
- FR2600957 : La montagne Côte d'Orienne – ZSC

3. Cohérence territoriale

Cohérence d'actions entre Cœur et Aire d'adhésion :

L'animation Natura 2000 assurée par le Parc national permet de coordonner les actions menées à l'échelle des sites et à l'échelle de l'ensemble du territoire du Parc national. Les inventaires, suivis et programmes scientifiques sont mutualisés, ce qui garantit une gestion cohérente entre le Cœur, l'Aire d'adhésion et les espaces situés en périphérie. Cela renforce aussi la prise en compte des continuités écologiques entre l'Aire d'adhésion et les réservoirs de biodiversité que sont les sites Natura 2000 et le Cœur du Parc national.

Ancrage et cohérence territoriale :

Le Parc national travaille en lien étroit avec les structures qui animaient précédemment les sites Natura 2000. Cette concertation préalable assure une continuité dans la manière d'aborder les enjeux et renforce l'ancrage territorial des actions menées. La coordination par le Parc national permet en outre de créer une cohérence territoriale en offrant un interlocuteur unique pour 14 sites Natura 2000 du territoire, ce qui permettra de rassembler acteurs locaux et partenaires autour d'une même vision de protection et de gestion durable.

II. Bilan de l'animation des sites Natura 2000 du Cœur du Parc national de forêts sur la période 2020-2025

A. Contexte et historique de la gouvernance et gestion des sites N2000 situés en Cœur du Parc national

Le code de l'environnement précise que c'est à l'établissement public du Parc national d'assurer le financement de la part Etat pour l'animation des sites majoritairement en Cœur de Parc national : autrement dit, l'animation de ces sites dépend des moyens propres du Parc national sans pour autant qu'un budget et des effectifs spécifiques lui soit consacrés.

En 2021, par manque de moyens humains, le Parc national a assuré l'animation des sites majoritairement en Cœur de Parc national de la manière suivante :

- En Haute-Marne : Un marché public a été lancé pour animer la mise en œuvre des Documents d'objectifs des sites Natura 2000 : *Marais du plateau de Langres* (3 sites Natura 2000), *Pelouses des sources de la Suize* et *Pelouses submontagnardes du plateau de Langres*. Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CEN CA), animateur historique de ces sites, y a répondu. Le marché initialement engagé pour la période 2021-2023 a été prolongé jusqu'en 2024. L'objectif de ce marché était de faire un état des lieux des animations antérieures et des propositions d'actions pour la suite.
- En Côte d'Or : Le choix de la mutualisation avec l'ONF a été fait pour assurer l'animation du site Natura 2000 *Milieux forestiers du Châtillonnais, marais tufeux et sites à Sabot de Vénus*, en optant pour la mise à disposition de quelques jours de l'animateur historique du site. L'objectif était de faire un état des lieux des animations antérieures et des propositions d'actions pour la suite.

En 2021, ont été organisés deux Comités de suivi (COSUI), dont la composition était similaire aux anciens COPIL : un pour la Haute-Marne et un pour la Côte d'Or. Le Parc national a souhaité conserver une instance pour informer les élus et acteurs du territoire concernés par les sites et ainsi garder un lien et un ancrage territorial fort, puisque, pour ces sites en Cœur de Parc national, c'est le Conseil d'administration qui valide les actions pour la mise en œuvre des DOCOB et non plus les élus. Les COSUI n'ont pas été réunis depuis. Il serait utile de les reprogrammer en 2026.

En 2023, les compétences Natura 2000 ayant été transférées de l'Etat aux Régions, de nouveaux interlocuteurs et de nouveaux fonctionnements étaient à trouver. La stratégie du Parc national a été de répondre aux marchés publics pour les sites situés en Aire optimale d'adhésion sous maîtrise d'ouvrage des Régions en concertation avec les animateurs historiques afin de garantir une cohérence écologique, scientifique, territoriale et de projets. L'objectif était d'animer l'essentiel des sites de son territoire (14 sur 18).

Le Parc national ayant été attributaire de ces marchés, cela a entraîné le recrutement de 4 chargés de missions Natura 2000 en 2024 puis en 2025, grâce aux financements des Régions. L'animation des sites en Cœur bénéficie ainsi d'un nouveau soutien car les actions de connaissance, de gestion et de sensibilisation des sites en Aire optimal d'adhésion sont renforcées sur le territoire et créent des synergies avec les sites en Cœur.

Il est à noter que plusieurs programmes de connaissance sur les espèces et les habitats à enjeux, qui sont aussi d'intérêt communautaire, ont été lancés par le Parc national, à l'échelle de l'ensemble du territoire et pas seulement à l'échelle des sites Natura 2000. Ces études, financées via des fonds FEDER et ayant permis le recrutement de deux chargés de mission, concernent la Cigogne noire, le Sabot de vénus, le Damier du frêne, la Ligulaire de Sibérie, l'Autour des palombes, les petites chouettes de montagne, le Pic cendré, les mollusques aquatiques, l'Ecrevisse à pieds blancs, etc. Ces travaux, qui ont permis des avancées significatives sur ces espèces, sont également pilotés par le Parc national, ce qui permet d'assurer une complémentarité et une cohérence des actions menées sur le territoire.

Dans certains cas de sites de pelouses en Cœur, les suivis scientifiques et les mesures de gestion restent assurés par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne Ardenne, via une convention de partenariat technique et financier révisée tous les ans. Ces sites sont en partie propriétés du CEN CA ou gérés via une convention.

B. Les sites en cœur en Haute-Marne

Les sites de marais et de pelouses ont été désignés pour les habitats singuliers qu'ils abritent. La richesse et la densité des habitats de marais tufeux en contexte de plaine sont tout à fait exceptionnelles, tandis que les pelouses constituent des habitats en très forte régression à fort intérêt écologique, abritant de nombreuses espèces floristiques et des insectes protégés.

1. Etudes et suivis scientifiques

Marais tufeux :

- Etude diagnostic des marais tufeux (2024-2025) : validation cartographique et de terrain des marais et synthèse bibliographique associée - Réseau mutualisé connaissance (= partenariat ONF, OFB et Parc national pour des actions mutualisées d'acquisition de connaissance sur nos patrimoines)
- Suivi de la Spiranthe d'été (marais de la Fontaine aux chèvres) – CEN CA
- Relevés phytosociologiques sur la pelouse du marais d'Acquenove afin de pouvoir évaluer les effets du pâturage – CEN CA
- Analyse de la fonctionnalité du marais d'Acquenove via une étude réalisée par l'ONF (financement CEREMA – projet sentier de nature).
- Suivis annuels du Sabot de Vénus – Réseau mutualisé connaissance
- Prospections Damier du frêne – Réseau mutualisé connaissance

Sites de pelouses :

- Suivis de la faune et de la flore patrimoniales – CEN CA
- Suivis phytosociologiques afin de suivre l'évolution des habitats – CEN CA
- Suivis des communautés de papillons de jour et des orthoptères – CEN CA

2. Actions de gestion

Marais tufeux :

- Participation en 2022 à la réponse à l'AAP "Mission Nature" de l'OFB avec le SIGFRA et l'ONF visant le financement de travaux de restauration de 2 marais, dont le marais de la Treue, site Natura 2000 > candidature retenue, projet en cours. Porté par le CEN CA.
- Fauche annuelle du secteur à Spiranthe d'été - marais de la Fontaine aux chèvres à Colmier-le-Haut - CEN CA
- Contrat Natura 2000 (ni-ni) pour l'ouverture de la pelouse sur le marais des sources de la Vingeanne, coupe de pins réalisée en 2023 par la Régie Rurale – CEN CA
- Restauration d'habitats des marais de Vau et de la Râche dans le cadre de financements France Relance du Parc national : réhabilitation de l'ancienne décharge, restauration d'une prairie à

Molinie (pour le marais) / arrachage de prunelliers ainsi que pose de clôture et pâturage sur la pelouse.

- Contrat forestier îlot Natura 2000 en bordure d'un marais – CEN CA
- Réunion technique en vue d'une restauration du marais des Riots avec DDT, OFB, ONF, CEN CA, Syndicat de rivière, Région Grand Est, Agence de l'Eau Seine-Normandie, les élus
- Candidature à l'Appel à Projets Mécénat : Biodiversité, Environnement, Eau, Climat, Forêts 2025 de la Région Grand Est pour la restauration du marais et de ses pelouses attenantes avec exploitation des résineux, réouverture de la pelouse, création d'une mare et mise en défens du marais des sources de la Vingeanne – CEN CA

Sites de pelouses :

- Pâturage annuel de la pelouse des Sources de la Suize dans le cadre d'un contrat Natura 2000 porté par Nature Haute-Marne sur la période 2018-2022 (*à renouveler en 2026*).
- Suivi des travaux de broyage sur la pelouse du Haut-du-Sec (Perrogney) réalisé dans le cadre d'un contrat Natura 2000 ni-ni (2018-2022) – CEN CA
- Renouvellement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire permettant de mettre en œuvre le pâturage sur la pelouse du Haut-du-Sec (Perrogney) – CEN CA
- Réfection de la clôture de la Pelouse du Haut-du-Sec (Perrogney) dans le cadre de financements France relance du Parc national.

3. Actions de sensibilisation

- Une dizaine d'animations grand public (réseau mutualisé EEDD, CEN CA, Parc national)
- Sensibilisation N2000 auprès des étudiants de BTS GPN de la MFR de Buxières-les-Villiers
- Deux chantiers participatifs pour l'ouverture de pelouses : butte de Talaison et Haut-du-Sec
- 1 COSUI en 2022

C. Le site en cœur en Côte-d'Or (*Milieux forestiers du Châtillonnais, marais tufeux et sites à Sabot de Vénus*)

1. Etudes et suivis scientifiques

- Etude diagnostic des marais tufeux (2024-2025) : validation cartographique et de terrain des marais et synthèse bibliographique associée - Réseau mutualisé connaissance
- Suivi de la présence et étude de la colonisation du ruisseau du canal par l'écrevisse à pieds blancs : passage réalisé en 2022 – réseau mutualisé connaissance et OFB.
- Etude sur le Sabot de Vénus (2022-2025):
Passage annuel sur l'ensemble des stations connues
Stage de M2 (2024) sur l'estimation de la détectabilité de l'espèce dans le cadre d'un travail de recherche du CEFÉ CNRS (Le Parc national est lauréat d'un AMI biostatistiques en 2022).
Ce travail se poursuit en 2026 avec la finalisation d'un rapport méthodologique et la proposition de 2 protocoles de suivi du Sabot de Vénus. A tester en 2026.
- Etude sur le Damier du frêne : programme de 2022 à 2024 de recherche des nids communautaires, en lien avec le CEN CA, le CEN B, la SHNA et le réseau mutualisé connaissance
stage de M2 (2024) sur la caractérisation des habitats favorables à l'espèce.
Poursuite en 2025 du travail de réflexion sur les recommandations de gestion forestière – à finaliser
- Echanges techniques, validation et mise en œuvre d'un nouveau protocole de suivi de la Ligulaire de Sibérie, en lien avec le CBN BP

2. Actions de gestion

- Travaux d'ouverture d'une station de Sabot de Vénus (La villie) en 2024 – menée par l'ONF, financement par l'AAP du Parc national
- Réunion de terrain en 2025 pour expertiser les travaux à mener sur plusieurs autres stations de Sabot de Vénus – montage de contrat N2000 possible, en partenariat avec l'ONF
- Travaux d'ouverture de la station de Ligulaire de Sibérie (2025) – réalisés en régie Parc national
- Travaux d'ouverture de la pelouse intraforestière de tête cendrée (FC de Leuglay) – en cours et à poursuivre début 2026. Chantier mené en partenariat avec l'ONF et la MFR de Buxières-lès-Villiers

3. Actions de sensibilisation

- Animations grand public sur le site (réseau mutualisé EEDD, Parc national)
- Comptage participatif annuel du Sabot de Vénus sur la choulère et combe Michaux – CEN B
- Sensibilisation N2000 auprès des étudiants de BTS GPN de la MFR de Buxières-les-Villiers
- 1 COSUI en 2022

III. Bilan 2024-2025 de l'animation des sites Natura 2000 dans le cadre des marchés d'animation régionaux (BFC et GE)

Une synthèse de l'ensemble des actions menées sur le territoire du Parc national depuis l'arrivée progressive des chargés de mission N2000 en 2024 et 2025, tous sites animés dans le cadre de marchés régionaux confondus (total de 8 sites), est présentée ci-après.

1. Animation générale des sites

- 5 comités de pilotage
- 15 réunions techniques à destination de divers publics (experts, agriculteurs, etc.)

2. Information et sensibilisation

- 6 animations grand public

3. Outils contractuels

- Mise en œuvre des MAEC
- Une dizaine de rencontres avec des gestionnaires ou propriétaires en vue d'un montage de contrat Natura 2000 ou projets plus globaux (reméandrage d'un cours d'eau)

4. Communication Natura 2000

- Création d'un ensemble de pages dédiées à Natura 2000 présentant chaque sites Natura 2000 que le Parc national gère ou anime : <https://forets-parcnational.fr/fr/des-actions/proteger/natura-2000>
- Création d'une carte interactive synthétisant tous les interlocuteurs liés à Natura 2000 et les informations essentielles pour chaque site sur le territoire du Parc national : [lien](#)
- Diffusion d'un guide Natura 2000 à destination des élus
- Des articles diffusés sur le site du Parc national et les newsletters des Régions
- Participation aux concours photos des Régions

5. Réglementaire et périmètre

- 4 dossiers étudiés pour des évaluations d'incidences
- Travail de modification du périmètre du site Vallée de l'Aujon

6. Etudes et suivis scientifiques

- 6 études et suivis scientifiques réalisés

Voir le détail par site dans un tableau synthétique : Annexe 3.

Conclusion : Perspectives pour l'animation des sites Natura 2000 du Parc national de forêts

Animation du réseau

- 1 comité de pilotage tous les ans pour chaque site Natura 2000 dans le cadre des marchés des Régions ;
- 1 COSUI par an pour les sites en Cœur de Parc national et présentation des actions au CA
- Plusieurs réunions techniques et groupes de travail pour chaque site animé

Etudes et inventaires scientifiques

- Suivi des communautés de papillons de jours sur les Vallées de l'Aube et l'Aujon ;
- Stage LIDAR sur plusieurs entités de marais concernant au moins 2 sites Natura 2000 (Tufière de Rolampont et marais tufeux du plateau de Langres) afin d'identifier les atteintes hydrogéologiques des marais (fossés et drains) et proposer des actions concrètes de restauration. Ce stage servira notamment d'étude préalable à un projet de restauration du marais des Riots (St-Loup-sur-Aujon) ;
- Poursuites des inventaires sur les sites de pelouses en cœur de Parc dans le cadre de la convention avec le CEN CA.
- Localisation des Grands-Murins et autres espèces de chiroptères sur le Site à chiroptères de la vallée de l'Aujon.
- Etude des sources de la tufière de Rolampont : localisation des sources et des ruissellements qui alimentent le site en eau, pour les préserver lors des exploitations forestières.
- Suivi annuel des nichées de Busard cendré, et mise en défens au sein de la ZPS.
- Identification des zones de gagnage fréquentées par la Cigogne noire : mise en œuvre du protocole réalisé en 2025 en Haute-Marne, au sein de la ZPS, ciblé sur le nid connu de la commune de Beaulieu.
- Poursuite de l'estimation de la population du Pic cendré au sein des forêts publiques de la ZPS.
- Suivi ornithologique des espèces de tête de bassin versant sur les cours d'eau du site (Cincle plongeur et martin pêcheur).
- Poursuite de la réalisation de notices hydrogéologiques de marais du site « Marais tufeux du Châtillonnais ».
- Amélioration de la connaissance de la dynamique de végétation sur les « Marais tufeux du Châtillonnais ».

Actions de gestion

- Contrats Natura 2000 de restauration et entretien de la ripisylve sur Giey-sur-Aujon ;
- Contrats d'ouverture et de pâturage sur plusieurs sites de pelouses et marais ;
- Recherche de contractants pour d'éventuels contrats sur les Gorges de la Vingeanne et vallon de Senance ;
- Organisation de chantiers participatifs sur des sites de pelouses ;
- Restauration du marais de la treue (Val clavin – Auberive) dans le cadre de l'AAP "Mission Nature" de l'OFB avec le SIGFRA et l'ONF – porté par le CEN CA ;
- Rédaction de plans de gestions pour les sites de marais en Cœur de Parc national ;
- Lancer une concertation entre les différents acteurs du site *Pelouses des sources de la Suize* (communes, SIGFRA, SIGFREL, ONF, CENCA, Nature Haute-Marne, association Loisirs Nature, Parc national de forêts) pour planifier la gestion de ce site et définir le(s) porteur(s) de projet ;
- Création de panneaux d'informations sur plusieurs sites Natura 2000 dans le cadre de l'AAP signalétique (à venir) de la Région Grand Est ;

- Mise en tourisme des Gorges de la Vingeanne ;
- Convention de partenariat entre le CEN CA et le Parc national pour la « Convention refuge » sur les chiroptères, afin de permettre au Parc national de signer des conventions avec les habitants et de les suivre au besoin.
- Déploiement des contrats Natura 2000 « îlots de sénescence » ciblés avec l'ONF ou le CNPF sur la ZPS.
- Recenser et cartographier le réseau de haies au sein de la ZPS, dans une optique de créer un réseau fonctionnel (TVB) par possible mise en place de restaurations. Elaboration d'un plan « Haies ».
- Réalisation de notices de gestion sur les marais ayant bénéficié d'une notice hydrogéologique sur le site « Marais tufeux du Châtillonnais »

Actions de sensibilisation et de communication

- Création de flyers à destination du grand public sur la démarche Natura 2000 ;
- Création de fiches de présentation des sites à destination du grand public ;
- Création de fiches techniques sur les sites pour porter à connaissances les enjeux ;
- Mise en ligne d'une cartographie interactive des sites Natura 2000 du Parc national de forêts qui compilerait les informations clés pour chaque site, l'animateur concerné, les contacts en DDT et Région, et permettrait d'accéder aux DOCOBs) ;
- Au moins 1 à 2 animations par an sur les sites en Cœur de Parc national, et 2 à 4 animations par an sur les sites sous marchés régionaux ;
- Organisation de conférences dans les communes du site à chiroptères de la vallée de l'Aujon.

Annexes

Annexe 1 : Carte des sites Natura 2000 sur le territoire du Parc national de forêts

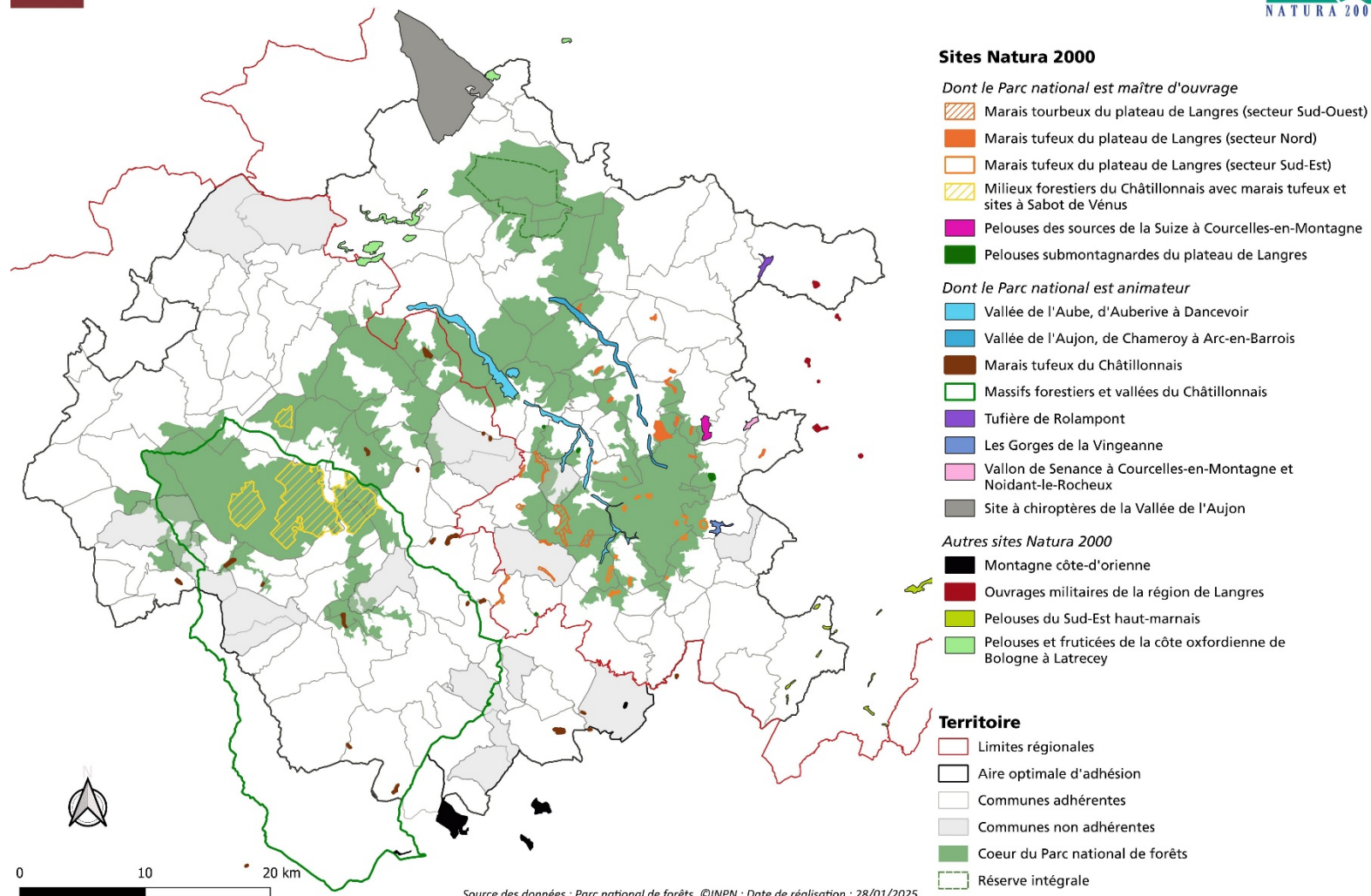
Annexe 2 : Liste des communes concernées par chaque site N2000 et identification du niveau d'enjeux des sites Natura 2000

Annexe 3 : Bilan synthétique des actions menées sur les sites Natura 2000 animés par le Parc national de forêts sous maîtrise d'ouvrage des Régions.

Annexe 1 : Carte des sites Natura 2000 sur le territoire du Parc national de forêts



Sites Natura 2000 dans le Parc national de forêts



Annexe 2 : Liste des communes concernées par chaque sites Natura 2000 et identification du niveau d'enjeux des sites Natura 2000

	Site natura 2000	Type	Communes adherentes	Communes non adherentes	Communes hors Parc national
FR2100275	MARAIS TOURBEUX DU PLATEAU DE LANGRES (SECTEUR SUD-OUEST)	ZSC	Arbot, Auberive, Bure-les-Templiers, Colmier-le-Haut, Poinson-lès-Grancey, Vivey	Germaines, Villars-Santenoge	
FR2100276	MARAIS TUFEUX DU PLATEAU DE LANGRES (SECTEUR SUD-EST)	ZSC	Aprey, Auberive, Aujeurres, Bay-sur-Aube, Praslay, Rouelles, Vaillant, Vals-des-Tilles, Vivey	-	
FR2100277	MARAIS TUFEUX DU PLATEAU DE LANGRES (SECTEUR NORD)	ZSC	Auberive, Giey-sur-Aujon, Noidant-le-Rocheux, Perrogney-les-Fontaines, Rochetaillée, Saint-Loup-sur-Aujon, Ternat, Vauxbons, Voisines	-	
FR 2600959	MILIEUX FORESTIERS DU CHÂTILLONNAIS AVEC MARAIS TUFEUX ET SITES À SABOT DE VÉNUS	ZSC	Essarois, Leuglay, Recey-sur-Ource, Vanvey, Villiers-le-Duc, Voulaines-les-templiers	-	
FR2100250	PELOUSE DES SOURCES DE LA SUIZE A COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZSC	Courcelles-en-Montagne, Voisines	-	
FR2100261	PELOUSES SUBMONTAGNARDES DU PLATEAU DE LANGRES	ZSC	Arbot, Bay-sur-Aube, Perrogney-le-Fontaines, Poinsonot, Poinson-les-Grancey	-	
FR 2600963	MARAIS TUFEUX DU CHATILLONNAIS	ZSC	Avot, Beneuvre, Bremur-et-Vaurois, Bure-les-Templiers, Echalot, Frolois, Goules, Leuglay, Lignerolles, Moitron, Recey-sur-Ource, Rochefort-sur-Brevon, Saint-Broing-les-Moines, Saint-Germain-le-Rocheux	Chanceaux, Cussey-les-Forges, Gurgy le château	
FR 2612003	MASSIFS FORESTIERS ET VALLEES DU CHATILLONNAIS	ZPS	Aignay-le-Duc, Beaulieu, Beaunotte, Beneuvre, Buncey, Bure-les-Templiers, Bussièrès, Echalot, Essarois, Etalante, Grancey-le-Château-Neuvelle, Leuglay, Maisey-le-Duc, Minot, Moitron, Montmoyen, Recey-sur-Ource, Rochefort-sur-Brévon,	Busseaut, Fraignot-et-Vesvrottes, Mauvilly, Meulson,	Baigneux-les-Juifs, Bellenod-sur-Seine, Billy-les-

			Saint-Broing-les-Moines, Saint-Germain-le-Rocheux, Salives, Vanvey, Villiers-le-Duc, Voulaines-les-Templiers	Nod-sur-Seine, Terrefondrée	Chanceux, Chanceaux, Duesme, Fresnois, Lamargelle, Lery, Oigny, Origny, Orret, Pellerey, Poiseul-la-Grange, Poiseul-la-Ville-et-Laperriere, Quemigny-sur-Seine
FR2100278	TUFIÈRE DE ROLAMPONT	ZSC	Faverolles, Rolampont	-	
FR2100324	LES GORGES DE LA VINGEANNE	ZSC	Aprey	-	
FR2100329	VALLON DE SENANCE À COURCELLES-EN-MONTAGNE ET NOIDANT-LE-ROCHEUX	ZSC	Courcelles-en-Montagne, Noidant-le-Rocheux	-	
FR 2100292	VALLEE DE L'AUBE, D'AUBERIVE A DANCEVOIR	ZSC	Arbot, Aubepierre-sur-Aube, Auberive, Aulnoy-sur-Aube, Bay-sur-Aube, Dancevoir, Germaines, Praslay, Rouelles, Rouvres-sur-Aube, Vivey	-	
FR2100293	VALLÉE DE L'AUJON, DE CHAMEROY A ARC-EN-BARROIS	ZSC	Arc-en-Barrois, Auberive, Giey sur Aujon, Saint Loup sur Aujon, Rochetaillé, Vauxbons	-	
FR2102002	SITE À CHIROPTÈRES DE LA VALLÉE DE L'AUJON	ZSC	Bricon, Chateauvillain, Orges	-	
FR2600957	MONTAGNE COTE D'ORIENTALE	ZSC	-	Cussey-les-Forges	

FR2100337	OUVRAGES MILITAIRES DE LA RÉGION DE LANGRES	ZSC	Rolampont	-	
FR2100260	PELOUSES DU SUD-EST HAUT-MARNAIS	ZSC	Le Montsaigeonnais	-	
FR2100249	PELOUSES ET FRUTICÉES DE LA CÔTE OXFORDIENNE DE BOLOGNE À LATRECEY	ZSC	Bricon, Chateauvillain, Latrecey-Ormoy-sur-Aube, Veuxhaules-sur-Aube	-	

Légende	
ENJEU INCONTOURNABLE	Sites dont plus de 50% de leur superficie se situe en Cœur de Parc national : Le Parc national est structure porteuse
ENJEU FORT	Sites dont plus de 50% de leur superficie se situe en Aire d'adhésion sous maîtrise d'ouvrage des Régions : Le Parc national est animateur
ENJEU MOYEN A FAIBLE	Sites dont moins de 50% de leur superficie se situe en Aire d'adhésion : Le Parc national est en contact avec les animateurs

Annexe 3 : Bilan synthétique des actions menées sur les sites Natura 2000 animés par le Parc national de forêts sous maîtrise d'ouvrage des Régions

Sites par Lots	Vallées de l'Aube et Vallée de l'Aujon	Rolampont, Gorges de la Vingeanne, Vallon de Senance	Site à chiroptères de l'Aujon	Marais tufeux du Châtillonnais	ZPS Massifs forestiers et vallées du Châtillonnais
Animateur	Aurélie WAHL	Thomas VOLPOET	Thomas VOLPOET	Pauline CHAGNARD / Alice TROUBAT	Pauline CHAGNARD / Alice TROUBAT
Région / marché :	Région Grand est / Vague 3	Région Grand Est / Vague 5	Région Grand Est / Vague 5	Région BFC / Marché 2025-2027	Région BFC / Marché 2025-2027
Animation générale du site					
Comités de pilotage	1	1	1	1	1
Réunions techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion MNHN, DREAL, DDT, RGE pour la modification du périmètre - Réunion technique interservices PNFor sur les prairies - 4 réunions d'informations aux habitants des communes concernées par la modification du périmètre de l'Aujon - Réunion technique pour un projet de reméandrage de l'Aujon, à Giey-sur-Aujon : Commune, propriétaire, exploitante, Syndicat de rivière, OFB - Groupe de travail chantier participatif : 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion technique Maire d'Aprey, DREAL, CENCA, ONF, PETR, Agence d'attractivité pour la mise en tourisme des Gorges de la Vingeanne - Réunion technique pour définir une étude des sources sur la tufière de Rolampont avec l'ONF 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion technique sur la mise en place des MAEC sur le site à chiroptères de la vallée de l'aujon avec la Chambre d'agriculture - Réunion technique Chambre d'agriculture, CIN, CEN CA pour définir des outils et moyens de communication et d'animations sur le site à chiroptères à destination des scolaires et des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion technique avec le CEN B afin d'évaluer la possibilité de monter des contrats Natura 2000 sur certains marais. 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 Réunions techniques avec l'ONF visant à mettre en place des îlots Natura 2000 de scénescence (et participation à deux réunions d'UT)

	CEN, Maison de la forêt, ONF, CIN d'Auberive				
Information et sensibilisation					
Animations locales	<ul style="list-style-type: none"> - une animation grand public pour la Journée mondiale des zones humides - une animation Natura 2000 pour un séminaire inter-parcs - une animation grand public avec le CEN CA sur les papillons et les enjeux des prairies 	Une animation grand public à la tufière de Rolampont		Une animation dans le cadre du programme EEDD du PNFor, La Super Rando du 3 août 2025 à Rochefort sur Brévon.	Une animation dans le cadre du programme EEDD du PNFor, La nuit de la Chauve-souris le 6 septembre à Vanvey.
Outils contractuels					
Mise en œuvre des MAEC	<ul style="list-style-type: none"> - 3 diagnostics agro-environnementaux - 11 plans de gestion - 30 ha engagés 				Deux engagements pour l'année 2025. Un premier contrat sur la mesure "BF_PNFO_CIFF" sur 3 parcelles pour 4,6 ha. Le deuxième contrat sur la mesure "BF_PNFO_ESP4" sur 4 parcelles pour 8,51 ha.

Recherche de contractants et montage de contrats	- Travail cartographique des zones prioritaires - Rencontre avec un particulier à Giey pour la gestion de la ripisylve et visite du marais des marelles	Montage d'un contrat forestier Natura 2000 "arbres sénescents disséminés" sur la tufière de Rolampont	Rencontre et accompagnement d'un exploitant dans le cadre d'une EIN de retournement de prairies	Deux projets de contrats Natura 2000 avec le CEN B, un sur la zone de pelouse marneuse du marais de Saint-Germain-le-Rocheux (contrat N04R ou N05). Puis sur le marais du Cônois, sur la commune de Bure-les-Templiers, afin d'améliorer son état de conservation (contrat N04R ou N05R).	Rencontre et accompagnement d'un exploitant dans le cadre d'une EIN de défrichement.
Communication Natura 2000					
Page internet sur le site du Parc national	https://forets-parcnational.fr/fr/des-actions/proteger/natura-2000/vallees-de-laube-et-de-laujon-site-natura-2000	https://forets-parcnational.fr/fr/des-actions/proteger/natura-2000/tufiere-de-rolampont	https://forets-parcnational.fr/fr/des-actions/proteger/natura-2000/site-chiropteres-de-la-vallee-de-laujon	https://forets-parcnational.fr/fr/des-actions/proteger/natura-2000/marais-tufeux-du-chatillonnais	https://forets-parcnational.fr/fr/des-actions/proteger/natura-2000/massifs-forestiers-et-vallees-du-chatillonnais
Carte Lizmap interactive	lien				
Autres actions de communication	Diffusion d'un guide Natura 2000 à destination des élus Des articles diffusés sur le site du Parc national et les newsletters des Régions Participation aux concours photos des Régions				
Vigilance écologique du site					
Evaluations des incidences	4 dossiers traités	1 dossier traité	0 dossier traité	0 dossier traité	2 dossiers traités
Autres action de gestion	Modification du périmètre de l'Aujon : <i>modification cartographique,</i>				Participation au projet GRENAT, visant à créer un GT sur l'utilisation des pesticides en sites Natura 2000. Rédactions

	<i>rencontres élus, exploitants, particuliers</i>				de 4 avis gestionnaires pour la mise en place de ZAER sur la ZPS.
Études et suivis scientifiques					
Etudes et partenaires impliqués	Suivis phytosociologiques des prairies pour suivre l'évolution des prairies depuis des relevés de 2010, réalisés par le CEN CA	Etude de la fréquentation hivernale de la grotte du Vallon de Senance par les chiroptères. Etude réalisée par le CEN CA	Aucune étude réalisée en 2025	- Évaluation de l'état de conservation de 4 marais du site réalisée par le CEN BFC - Réalisation de notices hydrogéologiques sur certains marais et appréciation des conditions hydriques par Christophe Durlet, hydrogéologue à l'Université de Bourgogne	- Surveillance annuelle des nichées de Busard cendré (LPO + Parc national) - Recensement du Pic cendré dans la ZPS (LPO + Parc national en FD Châtillon)